

Bénéficiez d'une déduction fiscale

Personne physique (particuliers) :

Si vous êtes imposable, votre don sera déductible de votre impôt sur le revenu (IRPP) à hauteur de 66 % de son montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Je donne	Je déduis de mon impôt	En réalité mon don me coûtera
20 €	13 €	7 €
50 €	33 €	17 €
100 €	66 €	34 €
200 €	132 €	68 €
500 €	330 €	170 €
10000 €	6600 €	3400 €

Adhésion et Dons pour l'école Saint-Ser (AECSS)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Mail :

Je fais un don de (et j'adhère) :

20 € 50 € 100 € 200 €

Autre :

Je souhaite recevoir un formulaire de virement automatique régulier

Je souhaite un reçu fiscal

Je ne souhaite pas de reçu fiscal

Je souhaite seulement adhérer à l'AECSS et je paie mon adhésion de 15 €

À retourner à :

AECSS Saint-Ser - 10, Avenue des libérateurs – 13080 LUYNES

Chèque à l'ordre de "AECSS"

(Association Education Confiance Saint-Ser)

Virement à l'ordre de «AECSS» sur le compte RIB

SEPA : Société Générale Roquevaire

IBAN : FR 76 3000 3012 7300 0372 6639 859

(BIC Société Générale SOGEFRPP)